



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## centres médico-sociaux

Question écrite n° 50028

### Texte de la question

M. François Loncle \* attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les besoins urgents en matière d'hébergement thérapeutique. Les appartements de coordination thérapeutique existent depuis maintenant dix ans et apportent une réponse efficace, moins chère et plus humaine, à une population de plus en plus importante, fragilisée et marginalisée. Ils proposent en effet un accompagnement médico-psycho-social à toute personne en situation de précarité sociale touchée par une pathologie chronique grave. Malheureusement ils ne répondent aujourd'hui qu'à 10 % des besoins : 4 300 demandes d'admissions ont été enregistrées pour 500 places existantes en 2003. Il lui demande donc de concrétiser en terme budgétaire et de mise en oeuvre son engagement de créer 150 places supplémentaires d'hébergement thérapeutique en 2005 et de poursuivre cet effort dans les années à venir.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre des solidarités, de la santé et de la famille est appelée sur la création de nouvelles places en appartements de coordination sociale. La loi du 2 janvier 2002 a permis de pérenniser le dispositif national des appartements de coordination thérapeutique en mettant fin au statut expérimental en vigueur depuis 1994 et en l'intégrant dans le cadre des établissements sociaux et médico-sociaux financés par l'assurance maladie. Ce dispositif constitue un élément essentiel de la politique de lutte contre le VIH/SIDA tant pour permettre l'accès aux soins des personnes en situation de précarité sociale et psychologique que pour favoriser la continuité de la prise en charge et l'observance des traitements. La preuve ayant été faite de leur efficacité, les ACT ont vu leur mission s'élargir à l'ouverture possible à d'autres pathologies. En 2005, 150 nouvelles places ont été créées, portant le dispositif à 731 places. Dans le cadre du programme national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2005-2008, cet effort doit se poursuivre afin de répondre au mieux aux besoins des régions prioritaires dans le domaine du sida, et permettre une meilleure couverture du territoire.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Loncle](#)

**Circonscription :** Eure (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50028

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 novembre 2004, page 8603

**Réponse publiée le :** 22 février 2005, page 2006